



Droit des affaires

M. Lasserre-Capdeville

Le cours de droit des affaires vient renforcer le cours de droit des sociétés du 1^{er} semestre. Il est l'occasion d'approfondir plusieurs points importants intéressant les sociétés. Ce cours est divisé en deux parties. La première est relative à la question du financement des sociétés : prêts bancaires, compte courant d'associé, émission de titres financiers, recours aux marchés financiers, etc. La seconde partie porte sur l'encadrement juridique des difficultés des sociétés. Le droit des procédures collectives y est donc étudié. Les développements s'intéressent ainsi à la procédure de conciliation, mais aussi aux procédures de sauvegarde, de redressement et de liquidation judiciaires.